

A Villefranche, ville moyenne de plus de 30 000 habitants, c'est le Maire de la commune qui est à l'origine de la création du Conseil Municipal des Jeunes. Sa volonté est de voir représentés les collégiens caladois au niveau local, et de leur permettre d'appréhender la démocratie participative en mettant en place des actions pour améliorer la vie des administrés.

Les 43 jeunes élus (39 titulaires et 4 suppléants) sont tous issus des classes de 4<sup>ème</sup> des collèges de la communauté d'agglomération de Villefranche (Claude Bernard, Faubert, Jean Moulin, Notre Dame, Notre Dame de Mongré, Maurice Utrillo). Leur mandat est d'une durée de 2 ans, non renouvelable.

La Commune, base de la démocratie, est aussi la collectivité la plus sollicitée pour devenir l'école du civisme. Aujourd'hui, le Conseil Municipal des Jeunes est un outil pédagogique original qui ne cesse de se développer et de s'affirmer.

Pour initier les jeunes caladois à la citoyenneté et au fonctionnement de notre démocratie, le Conseil Municipal des jeunes est une structure efficace, où les élus juniors apprennent à vivre activement leur citoyenneté.

### **Les objectifs du Conseil Municipal des Jeunes**

La finalité : Permettre aux jeunes d'agir pour mieux vivre dans leur ville.

#### Les objectifs généraux :

1. Permettre aux jeunes d'appréhender la démocratie locale de façon active et ludique.
2. Considérer les jeunes comme des « partenaires » à part entière dans la ville.
3. Garantir au Conseil Municipal des Jeunes une vocation éducative.

#### Les objectifs pédagogiques :

- Sensibiliser les jeunes à appréhender les diverses attentes de la population.
- Permettre aux jeunes de s'exprimer.
- Sensibiliser les jeunes aux prises de responsabilités.
- Faire connaître et reconnaître le rôle des jeunes au sein du Conseil Municipal des Jeunes.
- Développer l'esprit de communication.

- Favoriser l'expression orale et écrite.
- Faire connaître aux jeunes le fonctionnement des institutions locales et leurs acteurs.

### **Les séances plénières**

Le Conseil Municipal des Jeunes se réunit chaque semestre en séance plénière présidée par M. le Maire ou par délégation par l'adjointe déléguée à la Jeunesse. Ces temps forts et privilégiés sont des moments de présentation des différents projets travaillés en commissions, d'échanges, de délibérations avec le Maire et ses adjoints. Les séances plénières, qui sont publiques, se déroulent sur le temps scolaire, le vendredi après-midi en accord avec l'ensemble des chefs d'établissements scolaires.

### **Les commissions**

Le Conseil Municipal des Jeunes est réparti en 4 commissions :

1. Commission jeunesse et environnement
2. Commission sport et loisirs
3. Commission art et culture
4. Commission solidarité - santé

Les membres des différentes commissions se réunissent une fois par mois en mairie. Dans chaque commission, de nombreuses propositions sont travaillées, et plusieurs réalisations à courts et moyens termes peuvent naître d'une même commission. Effectivement, le conseil sera plus attractif pour les jeunes s'ils mêlent des projets de temporalités différentes.

La nouveauté de ce mandat, par rapport au précédent, est la création de la commission communication. Ses membres sont issus des 4 commissions, ceci afin d'établir un lien entre les jeunes des différentes commissions ainsi qu'avec l'ensemble des élèves des collèges.